

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2008



SIVOM du Canton de la Gacilly

Selon le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, Journal Officiel du 14 mai 2000

Introduction :

Depuis le mois de Janvier 2004, la collecte des ordures ménagères s'effectue en régie par le syndicat intercommunal à vocations multiples du canton de la Gacilly qui rassemble 9 communes. Conformément à la loi du 15 Juillet 1975, le SIVOM assure la collecte et le transport des déchets ménagers et assimilés jusqu'au CET (Centre d'Enfouissement Technique) de classe II à Changé en Mayenne pour qu'ils y soient traités. Dans un même temps et dans le cadre de la loi du 13 Juillet 1992, le SIVOM a mis en place la collecte sélective des emballages recyclables depuis le mois de Mars 2004 sur le canton de la Gacilly. L'objectif de la collecte sélective est double : éviter le gaspillage d'énergie et de matières premières mais aussi limiter les quantités de déchets traités en centre d'enfouissement technique.

Depuis la mise en place du tri sélectif pour les particuliers, le SIVOM connaît encore une forte diminution des quantités d'ordures ménagères enfouies en Mayenne et désire optimiser au maximum cette réduction.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : Présentation du SIVOM de la Gacilly **p 3**

CHAPITRE 2 : La gestion des déchets par le SIVOM sur le canton de la Gacilly **p 4**

I/ Organisation de la collecte et du traitement des ordures ménagères Résiduelles sur le canton de la Gacilly **p 5**

A/ Descriptif de la collecte des Ordures ménagères résiduelles sur le canton de La Gacilly

B/ Les résultats financiers 2008 de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles sur le canton de La Gacilly

II/ Collecte et valorisation des déchets réceptionnés à la déchetterie intercommunale **p 8**

A/ Descriptif de la collecte des encombrants sur le canton de La Gacilly

B/ Les résultats 2008 de la collecte des encombrants sur le canton de La Gacilly

III/ Organisation de la collecte et de la valorisation des emballages recyclables **p 11**

A/ Descriptif de la collecte sélective des emballages recyclables sur le canton de La Gacilly

B/ Les résultats 2008 de la collecte sélective sur le canton de La Gacilly

IV/ Collecte des cartons chez les commerçants, artisans, collectivités et entreprises du canton de La Gacilly **p 18**

V/ La place de la Gacilly par rapport aux collectivités du Sud Est du Morbihan (adhérents SYSEM) **p 18**

CHAPITRE 1 : Présentation du SIVOM de la Gacilly :

Statut du SIVOM :

Le SIVOM a pour objet les œuvres et services présentant un intérêt général pour toutes les communes associées : voirie, tourisme, protection et mise en valeur de l'environnement, développement économique et cantine scolaire intercommunale de la Gacilly.

Dans le cadre de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, le SIVOM a pour compétence :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères.
- La construction et la gestion de la déchetterie.

Cadre d'action du SIVOM de la Gacilly :

Le canton de la Gacilly est situé dans le Morbihan (56). Le territoire intercommunal rassemble 9 communes : Carentoir, Cournon, La Chapelle Gaceline, Les Fougerêts, Glénac, La Gacilly, Quelneuc, Saint Martin Sur Oust et Tréal sur une superficie de 17170 hectares (figure 1). Au dernier recensement INSEE de 1999, le nombre d'habitants principaux est de 9 991 et la population pondérée sur l'année est de 10913 habitants.

Figure 1: carte du canton de la Gacilly



En terme de développement urbain, le canton de la Gacilly présente deux types d'urbanisation :

- Une urbanisation plus dense dans les communes de Carentoir et La Gacilly, les deux principaux pôles d'activité du canton,
- Une urbanisation diffuse pour les autres communes, plus rurales.

La répartition des types de logement indique que 47% de la population est regroupée en milieu urbain, 53% en milieu rural et le taux d'habitat vertical est de 2,72 et le nombre de logement supérieur à 10 habitants est de 112.

CHAPITRE 2 : La gestion des déchets par le SIVOM sur le canton de la Gacilly :

Objectifs de la gestion des déchets :

Le SIVOM adhère au SYSEM (Syndicat Sud Est Morbihan) qui représente 7 collectivités territoriales, soit 184 801 habitants sur 69 communes dont celles du canton de la Gacilly. Le SIVOM leur a délégué la compétence traitement des ordures ménagères.

Outre l'organisation du traitement, les principales actions du Sysem sont:

- Actions de communication et d'incitation visant à réduire la production des déchets à la source.
- Optimisation de la collecte sélective de propres et secs avec un objectif de recyclage de 25% du gisement des OM

Le service de gestion des déchets :

Le service de gestion des déchets est composé d'un responsable et de 7 agents, conducteurs spécialisés. Il prend en charge sur le canton de la Gacilly :

- La collecte des ordures ménagères
- La gestion de la déchetterie
- L'organisation et la gestion de la collecte sélective
- La gestion administrative

Le gisement d'ordures ménagères sur le canton de la Gacilly :

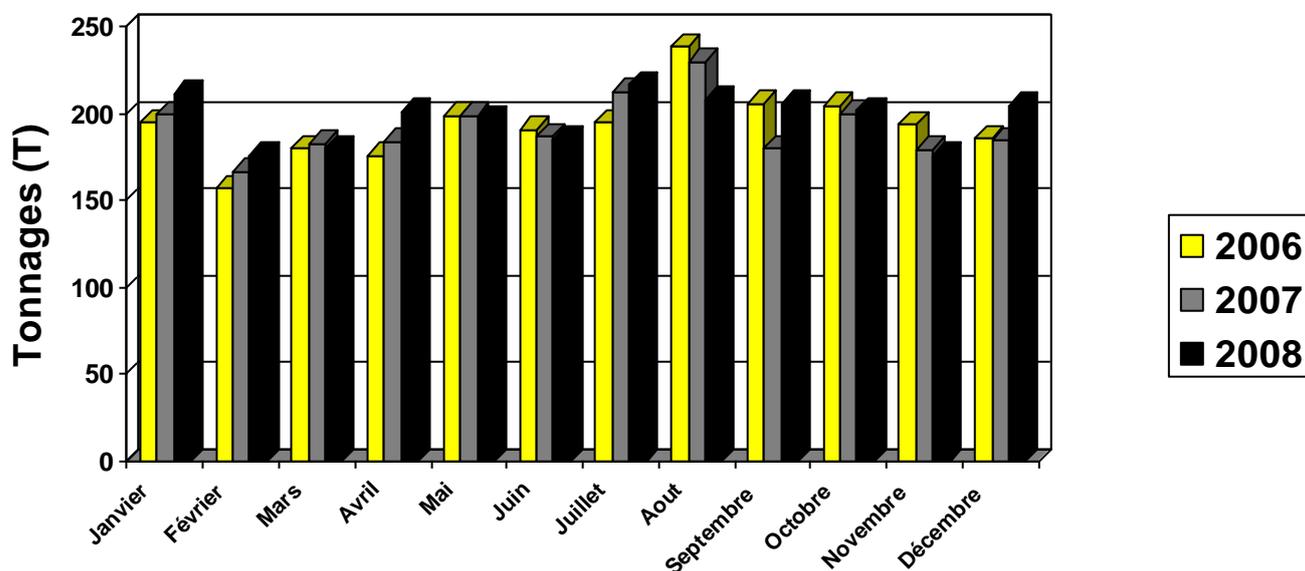
La production de déchets sur le canton a diminué entre 1995 et 2005, surtout entre 2003 et 2004 grâce au lancement de la collecte sélective (tableau 1). La production individuelle sur le canton en 2008 est de **230** kg/hab./an soit en augmentation par rapport à 2007 mais toujours bien inférieure à la moyenne française de **362** kg/an/hab.

L'augmentation des tonnages de 2.5% entre 2007 et 2008 peut s'expliquer par l'augmentation du nombre d'habitants entre 2006 et 2008 de près de 7 %

Tableau 1: évolution des tonnages OM sur le canton

Année	1997	1999	2001	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Quantités d'ordures ménagères (tonnes)	2941	3104	3092	3020	2415	2227	2328	2308	2367
production individuelle (kg/an/habitant)	294	310	309	302	242	228	233	224	230
évolution (%)	8,6	5,3	-0,4	-2,3	-19,9	-5,9	+2.21	-0.8	+2.5

Evolution des Tonnages Ordures ménagères



Pour l'année 2008, il a été collecté et recyclé 1135 T d'emballages ménagers (dont 58 T de cartons de déchèterie) soit 1% de plus qu'en 2007.

I/ Organisation de la collecte et du traitement des ordures ménagères Résiduelles sur le canton de La Gacilly :

A/ Descriptif de la collecte des Ordures ménagères résiduelles sur le canton de La Gacilly

Sur le canton de La Gacilly, la collecte se fait entièrement en régie par le SIVOM.

Les moyens humains et matériels de la régie :

Pour collecter, les 9 communes du canton le SIVOM possède une benne à ordures ménagères de 26 tonnes. Deux agents de collecte et un chauffeur sont nécessaires.

Le contenant :

Les ordures ménagères sont collectées en sac ou en conteneurs (120-240 litres) pour les particuliers et en conteneurs de grande capacité (340-750 litres) pour les gros producteurs de déchets comme les restaurants, commerces et collectivités. Les conteneurs individuels ne sont pas fournis par la collectivité.

Mode de collecte :

Le mode de collecte est en porte à porte dans les zones urbanisées (centres villes et habitats collectifs), il reste quelques conteneurs collectifs dans certaines zones rurales.

Fréquence et heures de collecte :

La fréquence de collecte est de 1 fois par semaine sur 5 jours pour les particuliers comme pour les professionnels dans chaque commune du canton. Toutefois les gros producteurs de déchets peuvent bénéficier d'un deuxième passage. La collecte s'effectue tous les matins à partir de 5 heures.

Les circuits de collecte :

Les circuits de collecte ont été préparés en fonction du temps de route. Les limites des communes n'étant pas un obstacle, le raisonnement se fait à l'échelle du canton, ce qui permet d'équilibrer le tonnage collecté sur les 5 jours de collecte. Chaque circuit est reproduit sur une carte et est validé par chaque commune.

Types de déchets :

Afin de faire prendre conscience aux établissements collectés la nécessité de mettre en oeuvre la collecte sélective et la valorisation, le SIVOM n'hésite pas à émettre des refus de collecte sur des matériaux qui n'ont aucune raison de se trouver avec les ordures ménagères tel que la ferraille, les déchets verts ou le carton qui doivent être apportés en déchetterie.

Le traitement des ordures ménagères :

Le SIVOM du canton de la Gacilly ne possède pas de moyens propres afin de traiter les ordures ménagères. Cette compétence appartient au SYSEM. La collecte des déchets ménagers est de la compétence exclusive des adhérents alors que le tri, la valorisation, le recyclage et l'élimination ultime sont du ressort de ce syndicat, qui se doit d'agir dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets du Morbihan. C'est dans ce cadre que le SYSEM a décidé de construire un quai de transfert à Limerzel (56) permettant, entre autre, au SIVOM de la Gacilly de déposer les ordures ménagères collectées sur le canton. Ces ordures ménagères seront ensuite envoyées par benne de 35 m³ jusqu'au CET de classe II à Changé en Mayenne.

Compte tenu de l'éloignement du centre d'enfouissement technique, les coûts de traitement et de transfert des ordures ménagères sont très élevés d'où l'intérêt d'en diminuer les quantités. L'objectif du SYSEM, est sur le point de construire dans le Morbihan un centre de stockage à valorisation agronomique et thermique afin d'éviter le transport des déchets dans un autre département.

[B/ Les résultats financiers 2008 de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles sur le canton de La Gacilly :](#)

Bilan financier 2008 de la collecte des ordures ménagères

Collecte ordures ménagères 2008	
Depenses	
Prestations et matériels divers	78 322,66 €
Personnel	96 253,49 €
Traitement des Ordures ménagères	253 970,99 €
Emprunts (capital+intérêts)	25 500,00 €
TOTAL 1 Dépenses	454 047,14 €
Recettes	
TOTAL 2 Recettes	- €
Coût de la collecte ordures ménagères= 1-2	454 047,14 €

La collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles représentent une part importante du budget soit 57 %. L'enfouissement des déchets représente 32 % du budget et augmentera encore en 2009. Le tri contribue à freiner cette augmentation en permettant la réduction des tonnages enfouis.

Les ratios correspondants :

	2008	2007
Coût à la tonne : Tonnages 2008 : 2367 T	Collecte: 84.52 € Traitement: 107.29 €	Collecte: 76.32 € Traitement: 104.48 €
Coût par habitant Nbre d'habitants : 10277	Collecte: 19.46 € Traitement: 24.71 €	Collecte: 17.14€ Traitement: 23.46 €

II/ Collecte et valorisation des déchets réceptionnés à la déchèterie intercommunale :

A/ Descriptif de la collecte des encombrants sur le canton de La Gacilly:

La déchetterie intercommunale se situe à Carentoir. Elle constitue le moyen le plus efficace de collecter les encombrants, les déchets ménagers spéciaux (huiles de vidange moteur, peintures, piles, batteries, néons, etc.) et les déchets industriels banals sur le canton, tel que le carton et les ferrailles. (Annexe 1). Son accès est gratuit pour les particuliers. Le gardien est chargé de faire respecter le règlement, il oriente et conseille les différents utilisateurs vers les contenants adéquats.

La déchèterie est réservée aux usagers du canton mais accueille également les commerçants artisans du canton. Pour ces derniers usagers et pour les gros volumes les dépôts sont payants : soit 6 € le m³ à partir du dixième m³ déposé pour les gravats, tout venants ferrailles et déchets verts.

ETE (du 1^{er} avril au 30 septembre)

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	FERME	FERME
MARDI	FERME	13h30- 17h30
MERCREDI	FERME	13 h30- 17h30
JEUDI	FERME	13 h30- 17h30
VENDREDI	10h00-12h00	13 h30- 18h00
SAMEDI	9h00-12h00	13 h30- 18H00

HIVER (du 1^{er} octobre au 31 mars)

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	FERME	FERME
MARDI	FERME	13h30- 16h30
MERCREDI	FERME	13 h30- 16h30
JEUDI	FERME	13 h30- 16h30
VENDREDI	10h00 -12h00	13 h30- 16h30
SAMEDI	9h00-12h00	13 h30-17h30

Devenir des matériaux déposés en déchèterie

Tableau 2: valorisation et type de traitement des déchets collectés en déchèterie

Types de déchets réceptionnés	Lieu de traitement	Type de traitement
Tout venant	GDE VANNES CSDU GUELTAS	enfouissement
Ferrailles	GDE VANNES	valorisation matière
Gravats	GDE VANNES CHARIER THEIX	remblai
Déchets verts	ECOSYS ORGERES	Compost
Huile de vidange	TRIADIS-RENNES	traitement spécifique
DMS	TRIADIS-RENNES	traitement des déchets dangereux
Bois	GDE VANNES ST VIAUD (VRAI)	Valorisation organique

B/ Les résultats 2008 de la collecte des encombrants sur le canton de La Gacilly :

Quantités et répartition des déchets acceptés en déchèterie :

Les quantités de déchets réceptionnées à la déchèterie de Carentoir ont dans l'ensemble augmenté entre 2007 et 2008. Seuls les tonnages de ferrailles ont diminué entre 2007 et 2008.

Les tonnages de déchets verts sont restés stables entre ces deux années.

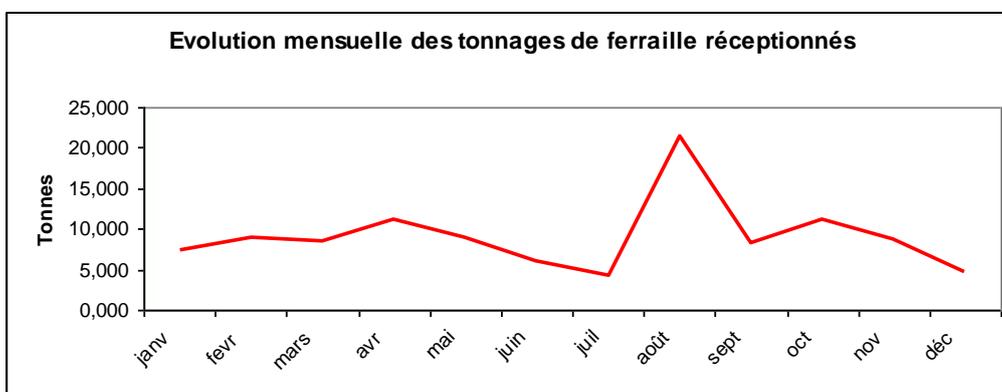
L'augmentation des tonnages de bois s'explique par le démarrage de la collecte au début du deuxième trimestre 2007. En 2007, les tonnages sont donc exprimés sur 9 mois ce qui explique partiellement l'augmentation sur 2008 où les tonnages sont exprimés sur 12 mois.

Tableau 3: évolution des quantités de déchets acceptés

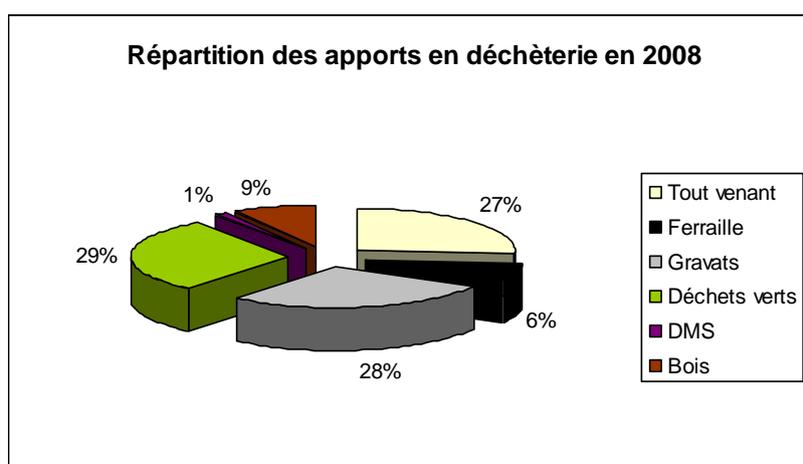
Types de déchets réceptionnés	Tonnage 2008	Tonnage 2007	Evolution
Tout venant	463	447	+3.6%
Ferrailles	109	124	-12.2%
Gravats	480	415	+15.5%
Déchets verts	514	515	- 0.1%
DMS	18	15	+ 20 %
Bois	149	100	+49%
TOTAL	1734	1617	+14.3%

Tableau 4: évolution des quantités de déchets acceptés

	janv	fevr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total 2008
Tout venant	39,700	28,920	39,280	39,540	42,980	42,840	45,560	64,800	35,260	33,480	25,480	25,380	463,22
Ferraille	7,300	8,840	8,400	11,120	8,980	6,120	4,180	21,460	8,320	11,180	8,780	4,640	109,32
Gravats	20,760	55,020	21,700	43,360	23,040	62,740	42,760	41,440	71,720	43,760	25,940	28,280	480,52
Déchets verts	12,680	12,480	26,460	45,820	72,980	90,220	49,260	58,300	60,600	41,260	30,580	14,100	514,74
DMS	1,134	1,041	1,016	1,704	1,927	1,441	1,964	1,926	1,641	1,276	1,185	1,565	17,82
Bois	10,060	12,200	8,500	14,980	13,700	10,000	14,800	17,820	17,680	12,460	8,320	8,760	149,28
Total	91,634	118,501	105,356	156,524	163,607	213,361	158,524	205,746	195,221	143,416	100,285	82,725	1734,90



Alors que les plus gros apports en déchèterie en 2007 étaient constitués de déchets verts, en 2008 les déchets verts les tous venants et les gravats sont dans des proportions quasi égales.

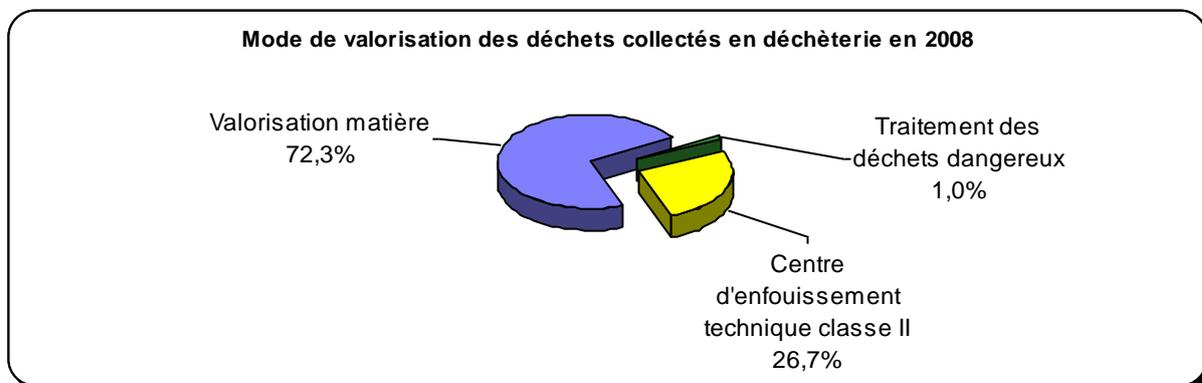


Répartition des déchets réceptionnés en fonction du type de traitement :

Tableau 5: tonnages en fonction du traitement

Types de déchets	Type de traitement	Tonnes
Ferrailles, cartons	Valorisation matière	1254
DMS	Traitement des déchets dangereux	17,82
Tout venant	Centre d'enfouissement technique classe II	463
		1735

Valorisation des déchets collectés

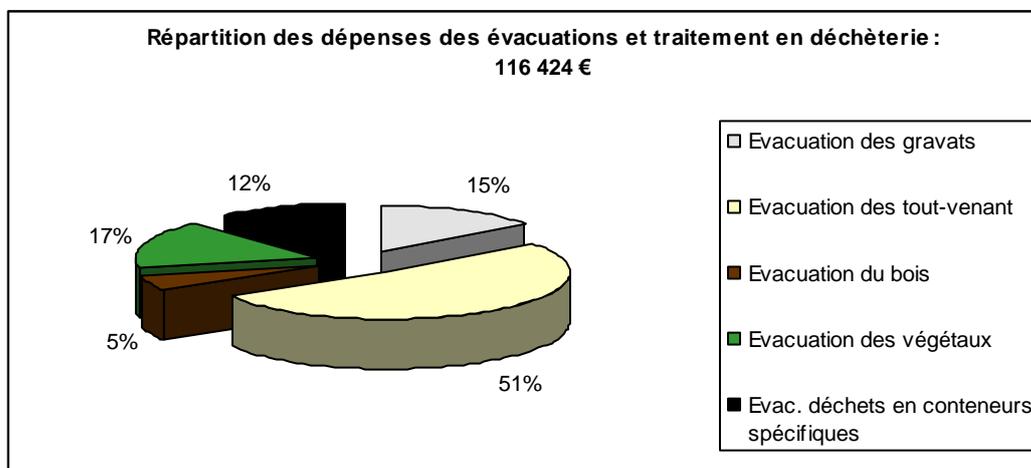


Fréquentation de la déchèterie :

En 2008, environ 16 946 véhicules ont fréquenté la déchèterie ce qui représente une augmentation de presque 14 % de la fréquentation par rapport à 2007 (14 881 véhicules).

Bilan financier 2008 du service déchèterie

Figure 2 bis : Dépenses relatives à l'évacuation et au traitement des matériaux



Coûts	2008	2007	Evolution
Gravats	18 356,24 €	15 805,72 €	16,1%
Tout Venants	65 503,78 €	62 754,67 €	4,4%
Ferrailles	9 838,80 €	11 354,10 €	-13,3%
Déchets verts	6 753,53 €	4 500,90 €	50,0%
Déchets toxiques	21 044,49 €	20 340,63 €	3,5%
Bois	14 605,63 €	11 806,40 €	23,7%
TOTAL	116 424,88 €	103 854,22 €	12,1%

(Evacuation et traitement des matériaux uniquement)

DECHETERIE 2008	
Depenses	
Prestations et matériels divers	7 739,13 €
Personnel	31 844,75 €
Evacuation et Traitement des déchets	132 228,35 €
Emprunts (capital+intérêts)	7 251,67 €
TOTAL 1 Dépenses	179 063,90 €
Recettes	
TOTAL 2 Recettes	12 130,10 €
Coût de la déchèterie= 1-2	166 933,80 €

Les ratios correspondants :

	2008	2007	Evolution
Coût par habitant Nbre d'habitants : 10277	16.24	15.78	2.9 %

III/ Organisation de la collecte et de la valorisation des emballages recyclables :

A/ Descriptif de la collecte sélective des emballages recyclables sur le canton de La Gacilly:

La collecte sélective s'effectue en porte à porte, une fois par semaine dans toutes les communes du canton. La collecte des emballages recyclables s'effectue le même jour que la collecte des ordures ménagères.

Les particuliers possèdent une caisse jaune pouvant contenir 6 catégories d'emballages recyclables :

- Les briques alimentaires,
- Les boites de conserves et aluminium,
- Les cartonnettes,
- Les bouteilles en plastique,
- Le verre,
- Les journaux, magazines.

Les 6 catégories d'emballages recyclables, préalablement triées des ordures ménagères par les particuliers sont déposées dans la caisse jaune et collectées par une benne multi compartimentée (figure 3).

La benne est équipée de parois mobiles, la divisant en compartiments, qui reçoivent directement les déchets contenus dans les paniers latéraux au moment de la collecte. Leur nombre est couplé avec celui choisi pour les caissettes jaunes, soit 6.

Le concept est basé sur la collecte/tri à la source et l'agent « trieur » dépose les produits à recycler dans les paniers correspondant à la nature de chacun.

La collecte peut aussi se faire à partir de bacs normalisés AFNOR de 240 litres.

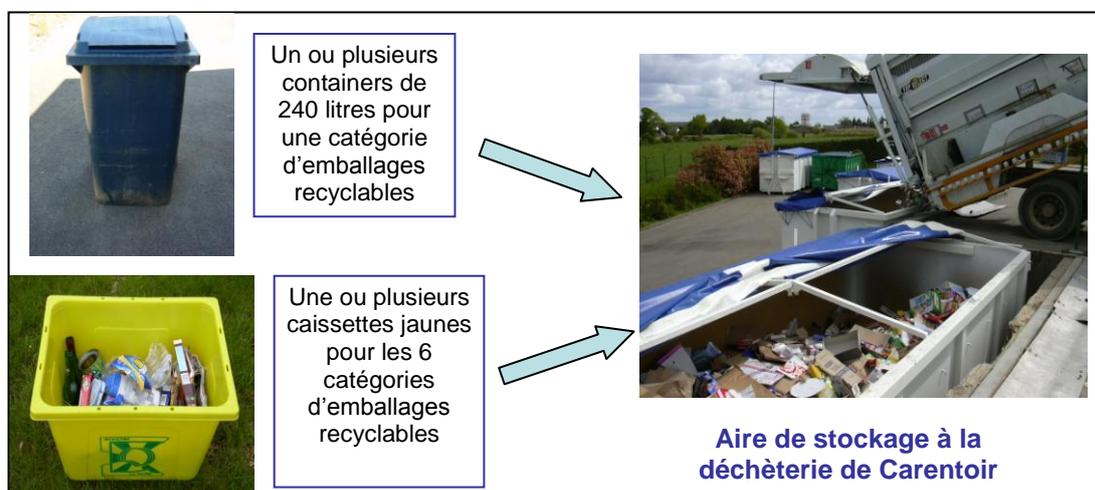
Figure 3 : benne multi compartimentée



Pour vider la benne en fin de collecte, un système de cloison mobile permet la vidange des compartiments, indépendamment et par ordre chronologique dans des caissons de réception, correspondant à chaque catégorie d'emballage recyclable.

Grâce à cette méthode, les déplacements au centre de tri de vanes ne sont effectués que pour les bouteilles plastiques et les briques alimentaires une fois par semaine environ. En effet, les déchets collectés, exempts de refus, sont directement exploitables par des récupérateurs professionnels agréés. La déchetterie de Carentoir sert d'aire de stockage avant récupération (figure 4).

Figure 4 : vidage des emballages recyclables dans des bennes de 30 M³ à la déchetterie de Carentoir



Les raisons du choix de collecte sélective :

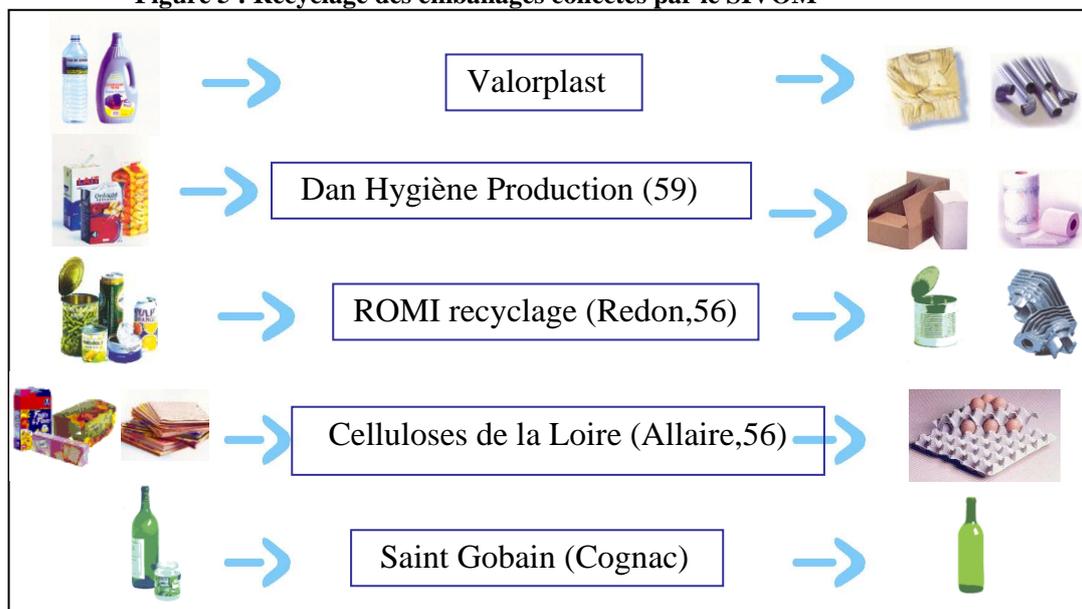
Les raisons qui ont amené à cette technique de collecte sont de plusieurs natures :

- Une benne multi compartimentée sert à collecter 10000 habitants par semaine, ce qui correspond à la population du canton de la Gacilly.
- Cette technique permet de collecter le verre et les journaux en porte à porte simultanément avec les autres matériaux.

- Les matériaux collectés à taux de refus 0% sont de qualité et acceptés directement par les récupérateurs agréés sans passer par un centre de tri.
- Le centre de tri le plus proche est à Vannes (53 Km), ce qui occasionnerait des coûts de transport élevés.
- Les recycleurs agréés sont situés près de la Gacilly (Celluloses de la Loire à 25 Km de la Gacilly et ROMI recyclage à 10 Km).
- La méthode est pédagogique car l'agent « trieur » laisse dans la caisse les refus de tri. On ne transporte que ce qui est recyclable.

La valorisation matière des emballages recyclables collectés sur le canton de la Gacilly :

Figure 5 : Recyclage des emballages collectés par le SIVOM



Les bouteilles en plastique sont envoyées en centre de tri à Vannes (56) car il faut les séparer en 3 catégories (PET clair, PET foncé et PEHD).

Le transport du quai de transfert aux recycleurs ou centre de tri

Les bennes de 30 m³ ainsi remplies par les vidages successifs de notre véhicule sont transportées par :

- L'entreprise THEAUD pour le transport des bennes jusqu'au centre de tri à Vannes
- L'entreprise ROMI pour le transport des bennes de la déchèterie à ROMI (recyclage acier) à Redon (35) et aux Celluloses de la Loire (recyclage papier et cartonnettes) à Allaire (56).

B/ Les résultats 2008 de la collecte sélective sur le canton de La Gacilly :

Les résultats de la collecte du verre :

Les tonnages de verres collectés en 2008 sont de 533 T soit près de 52 kg/hab./an. On observe une baisse des tonnages entre 2007 et 2008 de 8 %.

Les résultats de la collecte des journaux magazines:

Les tonnages de journaux magazines collectés en 2008 sont de 312 T soit 30.4 kg/hab./an, soit une augmentation de 2% par rapport à 2007. Ces journaux et papiers ont été recyclés par les Celluloses de la Loire à Allaire. Il n'y a pas de refus dans les papiers et sont considérés par le recycleur comme 100 % recyclables.

Les résultats de la collecte des autres emballages ménagers:

Si on enlève les verres et les journaux magazines, il a été collecté 290T d'emballages ménagers recyclables (bouteilles plastiques, cartonnettes, briques alimentaires, boîtes de conserve et canettes aluminium) soit **28.2 kg par habitant pour 2008**. C'est une **augmentation de 21 % par rapport à 2007**.

La figure 8 (page suivante) montre les tonnages collectés en 2008 par matériau recyclable et l'évolution par mois.

Les refus de tri

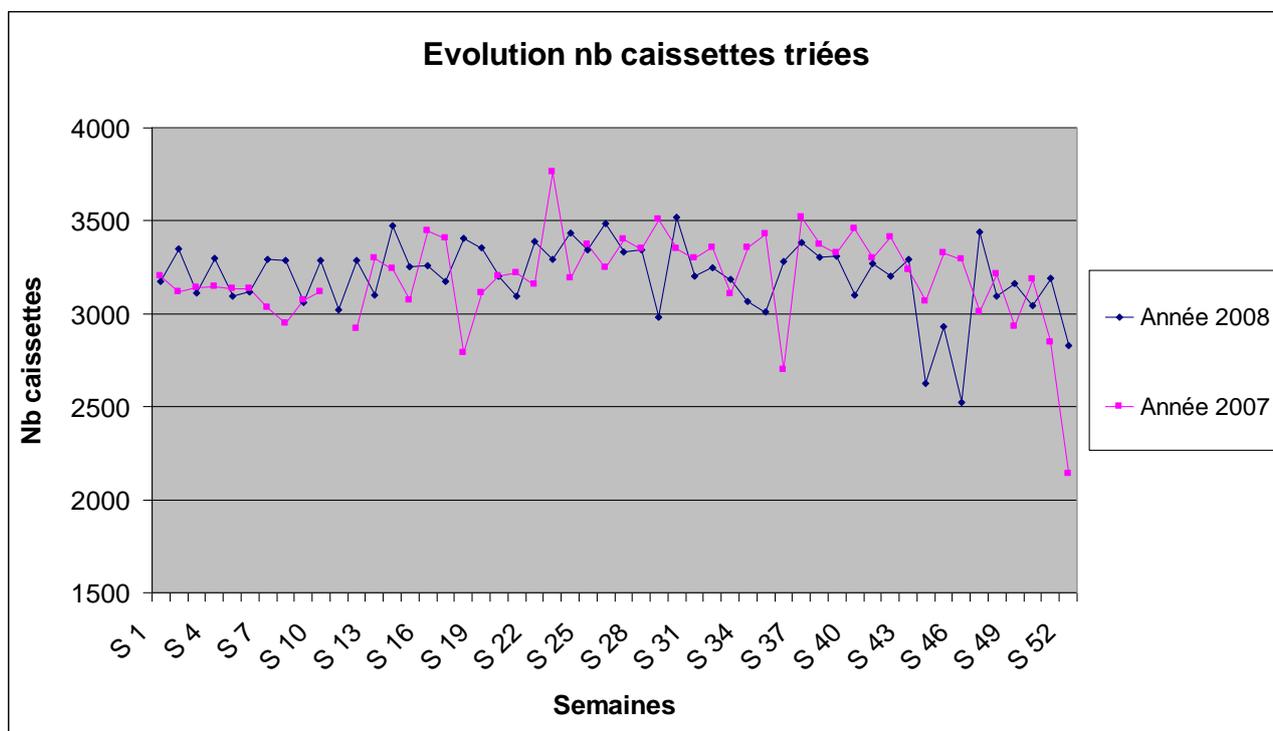
Grâce à la technique de tri au camion et le pré tri effectué par l'agent, nous n'avons à déplorer que 2% de refus sur les bouteilles plastiques. Nous obtenons 0% de refus sur les cartonnettes, les briques alimentaires, les journaux magazines, le verre et les boîtes conserves et alu.

En 2008, nous avons 2.22T de refus.

L'évolution des caissettes collectées

En 2008, plus de 168 558 caissettes ont été collectées soit une moyenne de 3 241 caissettes collectées et triées par semaine (figure 9). C'est une augmentation (+3.4%) par rapport à l'année 2007. On observe ainsi une présentation moyenne de 62% des foyers du canton.

Figure 9



RESULTATS des MATERIAUX ISSUS du SELECTOP + VERRE en APPORT VOLONTAIRE

Population concernée :

10 277 habitants

Soit 110,49 Kilo par Habitant et par An

Les poids sont exprimés en tonnes

Matériaux Collectés	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAUX	Ratio Kg/hab/an
Carton	4,580	2,040	3,600	3,200	3,840	2,800	4,500	6,140	3,860	7,440	4,220	11,880	58,100	5,65
Carton - Cartonnettes	12,160	7,880	7,140	9,700	8,620	8,200	8,340	11,900	12,880	5,480	7,260	8,880	108,440	10,55
Papiers - Journaux-magazines	20,620	24,480	22,480	24,340	24,480	46,360	11,420	16,740	43,460	20,840	20,500	36,700	312,420	30,40
Briques alimentaires	0,000	2,120	1,500	2,020	2,060	1,400	2,040	0,900	0,000	2,220	1,780	2,500	18,540	1,80
Plastiques	5,300	4,820	4,460	5,260	5,560	5,460	5,540	5,300	6,240	3,800	5,320	4,960	62,020	6,03
Métal (Acier + Aluminium)	3,700	2,900	4,980	2,620	2,840	5,080	3,740	2,240	5,240	2,540	3,960	2,800	42,640	4,15
Verre Porte à porte collecté	60,920	46,420	44,120	15,680	60,660	40,480	35,980	51,320	38,860	69,740	42,600	26,520	533,300	51,89
dt Verre livré st gobain	68,600	47,240	26,660	56,060	60,660	35,540	11,060	54,920	65,120	34,660	52,760	24,920	538,200	
TOTAL	107,280	90,660	88,280	62,820	108,060	109,780	71,560	94,540	110,540	112,060	85,640	94,240	1 135,460	110,486

* tonnages collectés

289,740

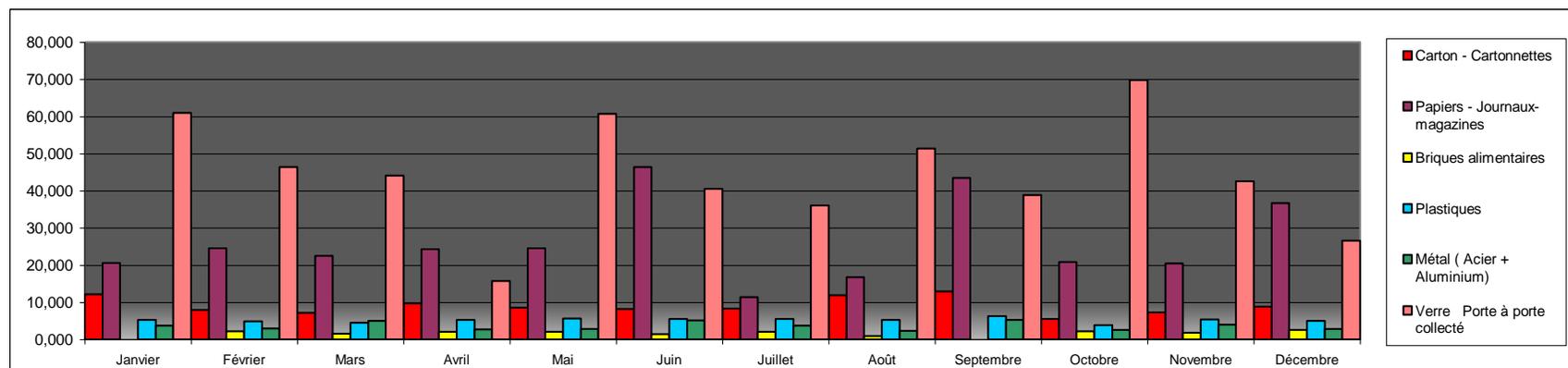


Tableau 5: Les résultats obtenus en 2008 et comparaison avec quelques autres collectivités :

Collectivités du Sud Est Morbihan- Résultats collecte sélective 2008	Emballages recyclables hors verre Kg/hab/an	Verre Kg/hab/an	Journaux/ Magazines Kg/hab/an
<i>Communauté de communes du pays de la Gacilly</i>	26,26	48,42	28,44
<i>Communauté de Communes du Loch</i>	16,55	40,29	23,67
<i>Communauté de communes du Pays de la Roche Bernard</i>	15,03	53,29	26,59
<i>Communauté de communes du Pays de Muzillac</i>	12,41	58,03	25,13
<i>SIVOM de Questembert et Rochefort en Terre</i>	12,08	46,82	27,52
<i>Communauté de communes de la Presquille de Rhuys</i>	11,63	55,30	18,02
<i>Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes</i>	11,38	37,64	33,69

Ce tableau utilise la population DGF comme référence (le ratio du SIVOM est calculé à partir de la population INSEE double compte soit 10 277 habitants). ainsi que tient compte des tonnages recyclables (déduction faite des refus), ce qui explique les légères différences observées avec les chiffres présentés plus haut.

Pour la majorité des emballages, nos ratios de recyclage sont supérieurs aux autres collectivités.

Les objectifs pour l'année 2009

- Augmenter les tonnages d'emballages recyclables collectés et donc diminuer ou stabiliser les tonnages d'ordures ménagères résiduelles.
- Augmenter le nombre de caissettes présentées par semaine par des actions de communication sur les résultats de 2008.
- Poursuivre le compostage individuel pour tenter de réduire la partie fermentescible des ordures ménagères
- Optimiser les circuits de collecte OM et Tri Sélectif

Bilan financier 2008 de la collecte sélective

Les dépenses associées à la collecte sélective pour l'année 2008 sont de

Collecte sélective 2008	
Depenses	
Prestations et matériels divers	101 797,49 €
Personnel	87 859,36 €
Collecte verre	10 293,03 €
Emprunts (capital+intérêts)	40 563,42 €
TOTAL 1 Dépenses	240 513,30 €
Recettes	
Revente matériaux recyclables	30 617,32 €
Subventions	90 358,62 €
Revente verre	12 807,96 €
TOTAL 2 Recettes	133 783,90 €
Coût de la collecte sélective= 1-2	106 729,40 €

La collecte sélective représente 13% du budget global Ordures ménagères. **Dans ce tableau n'ont été intégrées que les recettes liées à l'exercice.**

Les ratios correspondants :

	2008	2007
Coût à la tonne : Tonnages 2008 : 1135	Collecte et traitement: 94.03 €	Collecte et traitement: 74.01 €
Coût par habitant Nbre d'habitants : 10 277	Collecte: 10.38 €/Habitant	Collecte: 8.07 €/Habitant

Ainsi le détournement des emballages du circuit normal permet l'économie de 97.78€ par tonne (comparaison avec le prix à la tonne des ordures ménagères résiduelles pour l'évacuation et le traitement).

IV/ Collecte des cartons chez les commerçants, artisans, collectivités et entreprises du canton de La Gacilly :

En 2006, une étude menée par le SIVOM a montré l'intérêt d'un certain nombre de professionnels pour une collecte de cartons bruns. En affinant les résultats, il s'avère que le SIVOM a pu mettre en place ce service tout en conservant la maîtrise de son budget.

Depuis janvier 2006, le SIVOM de la Gacilly met en place la collecte des cartons bruns auprès des professionnels le 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de chaque mois. Cette collecte est effectuée chez les professionnels ayant signé une convention avec le SIVOM. De plus, dans un souci de favoriser le recyclage et de ne pas augmenter la redevance, nous n'acceptons plus les cartons dans les conteneurs à ordures ménagères des professionnels.

Cette collecte supplémentaire a permis de récupérer, en 2008, 28T30 de cartons chez les professionnels soit 34 abonnés au service. Les cartons collectés ont augmentés de 27% entre 2007 et 2008.

V/ La mise en place du compostage individuel

En septembre 2007, le SIVOM de la GACILLY s'est investie dans une nouvelle démarche économique et respectueuse de l'environnement en lançant l'opération « compostage individuel » ! Elle consiste à mettre gratuitement à disposition un composteur dans tout foyer désireux de développer le compostage. Profitant du soutien du conseil général il est prévu de distribuer 1200 composteurs en deux ans soit 30 % des foyers

Les communes de St MARTIN SUR OUST et Les FOUGERETS ont été choisies pour être pilote dans cette opération. Cette action a été étendue à l'ensemble des communes du canton de La Gacilly en 2008.

L'objectif des 1200 composteurs est presque déjà atteint fin 2008.

Bilan nombre de composteurs distribués		
Commune	Nbre	Proportion / foyer
Les Fougerets	120	25%
St martin	165	23%
La Gacilly	212	18%
Carentoir	183	14%
La chapelle Gaceline	110	41%
Cournon	114	33%
Glénac	111	24%
tréal	80	22%
Quelneuc	50	16%
TOTAL	1145	

L'impact du compostage sur le tonnages ordures ménagères

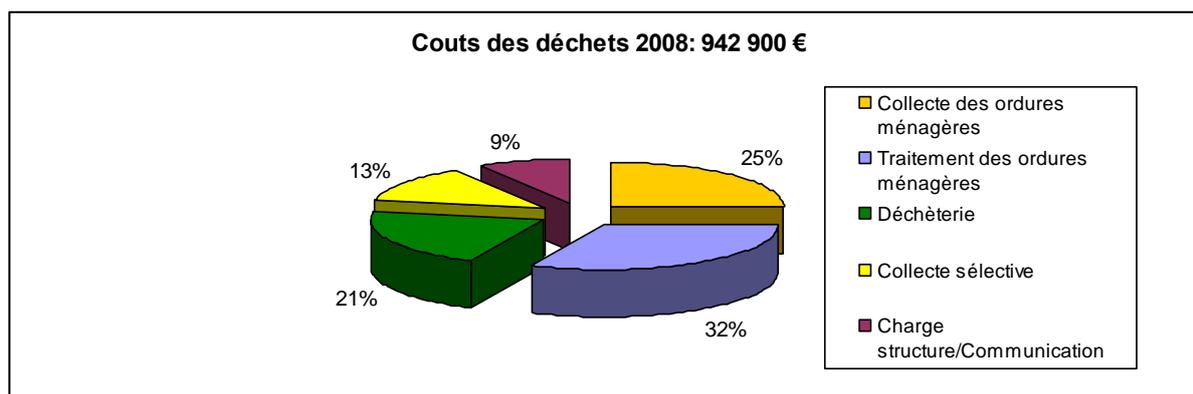
Le compostage des matières fermentescibles ainsi détournées de nos poubelles a logiquement un impact sur le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collectées.

Or nous ne constatons pas de baisse de tonnages d'ordures ménagères entre 2007 et 2008.

Par contre, les tonnages de déchets verts sont restés stable en 2008. Le compostage pourrait expliquer cette stabilisation.

Bilan Financier 2008

Bilan dépenses 2008 réalisées	
Collecte des ordures ménagères	200 076,15 €
Traitement des ordures ménagères	253 970,99 €
Déchèterie (déduction faite des recettes de l'année)	166 933,80 €
Collecte sélective (déduction faite des recettes de l'année)	106 729,40 €
Charge structure/Communication	69 312,05 €



Redevance ordures ménagères :

La tarification de la redevance ordures ménagères pour l'année 2008 s'établit comme suit :

Famille (2 personnes ou plus) : **165€**

Personne seule et résidence secondaire : **107€**

Commerçants tarif 0 à 300 L : **80 €**

Commerçants > 300 L : Selon volume rapporté à un coefficient multiplicateur du tarif famille

Celle-ci n'a été augmentée que de 3% en moyenne malgré la hausse du coût des déchets de 10,5 %.

La redevance a permis en 2008 la récupération de 791 232.90 € soit 81 % des recettes du budget annexe Ordures ménagères.

Les recettes liées à la revente des matériaux recyclables et liées aux aides d'Eco Emballages sont de 133 783.70 € en 2007 (-4.6%). Ces aides sont en diminution car l'aide au démarrage pour le tri sélectif est dégressive.

L'année 2008 est caractérisée par la baisse des recettes de revente des matériaux recyclables 44 301€ en 2008 contre 49 937 € en 2007 (-12.7 %). Le début de la crise financière avait déjà en 2008 marqué le coût des matériaux plastique et acier.

Celles-ci contribuent néanmoins à la maîtrise de la redevance. L'effort de tri permet d'éviter l'inflation du budget ordures ménagères.